

2019/06/08

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2019 - Délibération n° 2019/06/08

Objet : APPROBATION DU CADRE ET DES MODALITES DE LA CONTRACTUALISATION TERRITORIALE 2019-2023 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE (« CONTRAT BOOST'ER »)

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 20 juin 2019, modifiée le 25 juin 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents : MM. JUILLET – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON -DESLOGES – LEGROS - AUBERT – PENICAUD – MARTINEZ - BUSSIERE – PEROT – ROYERE – GUILLAUMOT - LAINE – GRENOUILLET – DERIEUX – PAMIES – LABORDE - PATEYRON – GAUDY – PICOURET - TRUFFINET et DOUMY ; Mmes PIPIER – CAPS – MOREAU - JOUANNY – THOMAS - DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

Etaients excusés: MM. PACAUD – SIMON-CHAUTEMPS - RIGAUD – SZCEPANSKI – SIMONET – GAUCHI - PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – TRUNDE – RABETEAU – DEPATUREAUX – SCAFONE – TOUZET – CALOMINE – CATINAUD – LAGRANGE – COUSSEIROUX – GAILLARD – MOULINIER et RICARD; Mmes LAURENT – SPINGER - JOUANNETAUD – LAGRAVE – LE LUYER – SUCHAUD - COLON – DESSEAUVE – DURANTON - HYLAIRES – NOUAILLE - PATAUD et PREVOST-RAMBERT.

Pouvoirs :

1. Mme SPRINGER donne pouvoir à Mme BATTUT.
2. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme CAPS.
5. Mme LELUYER donne pouvoir à M. DERIEUX.
6. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE.
7. M. SCAFONE donne pouvoir à M. PEROT.
8. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME.
9. Mme PIPIER (suite à départ de séance à 20 h 45) donne pouvoir à M. CHAPUT.

Suppléances : Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE - M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIÉ.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	33	42			
Pour	Contre				
42	-				

Le Président rappelle les éléments suivants :

Les contrats de cohésion territoriale entre le territoire, le Conseil Départemental de la Creuse et la Région ont pris fin le 31/12/2017. Depuis 2018, les deux entités déclinent leur politique contractuelle avec les EPCI séparément. Un régime transitoire a été mis en place en 2018 pour le Conseil départemental, le temps de définir la nouvelle contractualisation 2019-2023.

Le Conseil Départemental a engagé une phase de concertation pour préparer de nouveaux contrats de territoire 2019-2023, dénommés contrats « Boost'ter », avec chaque EPCI.

Une première étape est la réalisation conjointe d'un cadre stratégique d'intervention, adapté à chaque territoire. S'il est uniquement signé avec la Communauté de communes, le contrat entend mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (communes, syndicats, associations et structures publiques, parapubliques ou privées), en qualité d'experts ou encore de maîtres d'ouvrage.

Une enveloppe de 455 000 euros (dont 100 000€ pour l'ingénierie) a été allouée à chaque territoire en commission permanente du 24 Mai 2019 pour chaque contrat.

Dans les prochains mois, au travers notamment de la mise en place d'un Conseil de territoire, instance de suivi et de gouvernance locale du contrat réunissant le Département et l'EPCI, ainsi que, selon les dossiers à examiner, d'autres partenaires du contrat et forces vives, un programme opérationnel sera co-construit pour recenser et planifier dans le temps les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens alloués à leur réalisation. Le programme sera déterminé sur 3 ans et fera l'objet d'un bilan fin 2021. Des actions pourront être intégrées en cours de contrat sur avis favorable du Conseil de territoire.

Le Président propose donc au Conseil communautaire de se prononcer sur ce nouveau projet de contrat de territoire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le cadre stratégique.
- Autorise le Président à poursuivre la construction du programme opérationnel dans la perspective d'une validation définitive lors de prochains Conseil communautaire, ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

